

français. Il verra avec quelle insolence ils s'expriment au sujet de leur fausse religion, et, d'autre part, avec quel artifice ils tâchent de persuader au monde que, si la négociation se rompt, c'est par la faute des Espagnols. — Le grand commandeur a donné l'ordre qu'on refuse absolument ce qu'ils demandent sur ce point, et que si, sur les autres, ils ne veulent donner du temps pour qu'il en réfère au Roi, la négociation soit rompue, quels que puissent être les inconvénients qui en résulteront, ainsi que l'en menacent les membres du conseil et le reste du pays (1).

Liasse 562.

1488. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 29 juin 1575.* M. de Hierges, n'ayant pu exécuter l'entreprise projetée contre le Waterland, est allé, suivant ses instructions, attaquer la ville de Buren. Il l'a prise d'assaut le 26. Les troupes qui l'occupaient, se sont retirées dans le château. — D'autre part, Mondragon, avec 1,000 Wallons de son régiment, deux compagnies d'Espagnols, deux d'Allemands et sept pièces d'artillerie, s'est emparé, le 27, des îles de Klundert et de Fynaart, où il va faire ériger trois forts pour les mettre en état de défense.

Liasse 562.

1489. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 29 juin 1575.* Il a une peine extrême à contenter les Allemands, et les désordres que commettent les Espagnols lui donnent lieu de craindre qu'ils ne se mutinent de nouveau. Il est dû aux cinq régiments allemands (du comte

ordre et procurer que ledict conte et sa femme, seigneurs, dames, gentilzhommes et demoy-selles, serviteurs, servantes, chevaux, chariotz et toute aultre leur suyte, soyent partout es villes, places et lieux de l'obéissance de Sa Majesté bien receuz, logez, accommodez et pour-veuz de vivres, fourraiges et toutes aultres necessitez, ensemble de convoy de gens de guerre, en vertu du pasport sur ce despesché: le tout à despens raisonnables dudict conte; de ce faire et ce qu'en dépend, donnons audict lieutenant de nostre garde plain pouvoir, autorité et mandement especial; mandons et ordonnons, de par Sa Majesté, à vous tous et chascun de vous, en droit et si comme à luy appartiendra, que audict de Miranda, en ce faisant, ayez à luy entendre et obéir diligemment: en quoy ferez ce qu'est du vouloir de Sadiete Majesté. Donné en la ville d'Anvers, soubz nostre nom et seel secret d'icelle Sa Majesté cy mis en placcart, le xxv^{me} jour du mois de juing 1575. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCVII.

d'Eberstein, du comte Annibal (d'Altaemps), de Charles Fugger, du baron de Fronspergh et du baron de Polweiler), près d'un million d'écus.

Liasse 562.

1490. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 30 juin 1575.* Le château de Buren s'est rendu le 28 juin.

Liasse 562.

1491. *Lettre du grand commandeur de Castille au secrétaire Çayas, écrite d'Anvers, le 23 juillet 1575.* Il lui représente le mal qui résulte du long retard qu'on apporte à résoudre sur le contenu de ses dépêches.

Liasse 564.

1492. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 23 juillet 1575.* Après la prise de Buren, M. de Hierges, voyant ses troupes, et spécialement les Espagnols, si agitées, qu'il craignait qu'elles ne se mutinassent, les a renvoyées dans leurs logements. Le grand commandeur lui a fait parvenir 80,000 fl. pour qu'il donne quelque secours à ses gens; il l'a renforcé en même temps de huit compagnies d'Allemands et de deux d'arquebusiers espagnols, laissant à son choix d'attaquer Bommel, Gorcum ou Schoonhoven. — Pendant une nuit du mois de juin, quelques hérétiques entrèrent en un monastère situé près de Nivelles, et y rompirent toutes les images: il a été impossible, jusqu'ici, de découvrir les auteurs de ce sacrilège (1). —

(1) Sur cette affaire de Nivelles, je n'ai trouvé, dans les Archives de Bruxelles, que les deux pièces suivantes.

La première est une lettre du grand commandeur à l'évêque de Namur:

« Très-révérend père en Dieu, très-cher et bien-ami, le conseiller d'Assonleville nous a fait relation de ce que lui avez escript, ensemble des pièces que lui avez envoyé, touchant certains scandales, forces et outrages perpétrés par sectaires et volleurs par deux fois au cloistre des Guillemins, assis es faulxbourgs de Nivelle, que trouvons un fait de mirable et pernicieuse conséquence, signamment demourant impugni: par quoy nous samble bon que venez incontinent en personne audict Nivelle, pour plus amplement informer desdicts outrages et scandales. Et nous samble que, faisant les diligences requises, se poeult facilement advérer les auteurs et coupables de cecy par les circonstances du fait; et, pour vostre assistance, à cause que ce crime est meslé d'hérésie, violation de temple, force et scandal publicque, nous avons ordonné au substitut du procureur général de Brabant, que tenons homme habil et diligent, de se trouver incontinent audict Nivelle, pour faire ladicte information, auquel vous

Les mesures qu'il a prises forcent les rebelles d'entretenir maintenant, pour leur garde, soixante-dix navires armés, tandis qu'il y a trois mois, ils n'en avaient que dix ou douze consacrés à ce service. Cela n'a pas empêché que, il y a trois jours, ils n'aient brûlé douze ou treize navires qu'il faisait armer à Rosendael. — P. S. Il vient de recevoir avis de M. de Hierges qu'il est allé assiéger Oudewater, position importante à proximité de Schoonhoven, Gouda et Voorne, et que déjà il s'est emparé de plusieurs forts, aux alentours de la place.

Liasse 564.

donnez et ferez donner les pièces servans à cest effect; et jointement l'enchargeons d'informer sur les injures, painctures et escriptz diffamatoires, qui sont esté faitz ces jours passez allencontre de vous, pour ne laisser passer telles choses par dissimulation, ains faire faire chastoy des culpables, à l'exemple d'aultres. Et du mesme chemin vous voulons dire que ne sçaurions trouver bon le transport du siège de l'officialité du pais Walon-Brabant que avez fait à Gembloux, mais sommes d'avis que vous le remectez incontinent en son premier lieu de Nivelles, et y faites exercer vostre jurisdiction comme auparavant ces garboulles, pour ne sembler quicter le jeu aux mauvais, qui sembleroient pour leur insolence et obstination vous avoir presque expulsé de ladicte ville, joinct la discommodité que ceux dudict Brabant, qui ont affaire en vostre court, en poevent recevoir par la mutation dudict lieu. Et, pour fin de cestes, nous vous recommandons singulièrement ce fait icy, affin qu'il soit bien avéré, et les culpables bien et rigoreusement chastiez, et les bons confirmez : désirant estre bien et particulièrement informé de tout ce que vous aurez trouvé par ladicte information, et du chastoy que sera ensuyvi, soient contre ecclésiastiques ou aultres qui se trouveront culpables des choses passées, selon que le devoir de vostre office épiscopal le requiert et vous admoneste. A tant, etc. D'Anvers, le xxij^e jour de juillet 1575. »

La seconde est un ordre du grand commandeur donné au substitut du procureur général de Brabant :

« Aujourd'hui, vingt-deuxième d'aoust xv^e soixante-quinze, le grand commandeur de Castille, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le Roy es pays de par deçà, ayant ouy la relation des informations et besoigné fait par Josse Brem, substitut du procureur général de Brabant, de ce que seroit esté fait et perpétré, tant au monastère des Guillemins de Nivelles, comme aussy touchant quelques désordres et scandales de pasquilles, escriptz fameux, libelles et painctures diffamatoires contre l'évesque de Namur, ceux de sa court et autrement, touchant certains tortz et griefz commis contre sa personne et aultres par aucuns, tant ecclésiastiques que aultres, ordonne que ledict substitut mectera lesdictes informations et besoigné es mains des juges ordinaires des délinquans, pour par eulx procéder allencontre d'iceulx au chastoy exemplaire, selon l'exigence des cas, en payant par lesdicts juges salaire raisonnable, tant des vacations que des escriptures dudict substitut, pour le recouvrer par iceulx juges sur lesdicts délinquans avec les aultres fraiz et mises de justice. Ainsi fait en Anvers, les jour et an que dessus. » (Papiers d'État.)

1493. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 23 juillet 1575.* Le Roi verra, par les dépêches en français, comment la négociation avec les rebelles s'est rompue. Il avait employé tous les moyens possibles pour la prolonger, tant pour entretenir les espérances du peuple, qui est si mécontent et si mal intentionné (1), que dans l'attente d'une réponse du Roi à toutes ses lettres; mais enfin, comme il ne pouvait accorder rien de plus aux rebelles, il a fallu en venir à la rupture. — Quoiqu'il ait ordonné aux commissaires du gouvernement de rédiger une relation sommaire et véridique de tout ce qui s'est passé dans cette négociation, pour satisfaire les états et le peuple, la chose produira peu de fruit, parce que tout le monde est persuadé que les rebelles ont raison. — Le Roi ne saurait croire à quel point l'opinion publique est prévenue en leur faveur. On ajoute foi à tout ce qu'ils disent, comme à l'Évangile, et il n'y a personne dans le pays, à commencer par les membres du conseil, qui ne regarde comme la chose la plus raisonnable du monde qu'avant tout les étrangers, et spécialement les Espagnols, sortent du pays, et que les états généraux soient convoqués, pour qu'avec leur concours, on mette ordre aux affaires politiques, même à la religion, bien qu'ils ne l'osent pas dire clairement, se contentant de faire observer que, s'il n'y a rien à changer à cet égard dans les provinces soumises à l'obéissance du Roi, dans celles qui sont perdues, comme la Hollande et la Zélande, il faudrait user d'un peu de tolérance pendant quelque temps, pour les gagner. Requesens leur a toujours dit qu'il espère que, avec la grâce de Dieu, les forces ne manqueront pas au Roi pour réduire ces provinces à l'obéissance de l'Église, mais que, si elles venaient à lui manquer, ce serait un moindre mal qu'on lût dans l'histoire que le Roi a perdu les Pays-Bas et d'autres provinces encore, pour n'avoir pas permis la liberté de conscience, ni aucune autre chose contre la religion catholique, que si l'on y lisait que la religion catholique s'y est perdue, parce qu'il a consenti à ce qu'ils prétendent (2). — Comme le Roi le remarquera par le dernier

(1) ... *Que está tan descontento y mal intencionado.*

(2) *Yo les he dicho siempre que espero en Dios que no le faltarán á V. M. fuerzas para reducirlos con ellas á la obediencia de su yglesia, y que, quando estas faltasen, es menor mal que se halle en las historias de V. M. que ha perdido los Estados de Flandes y otros muchos, por no permitir la libertad de consciencia, ni otra cosa alguna contra la religion cathólica, que no que se aya perdido esta en ellos, por consentirles lo que pretenden.*

écrit des rebelles, ils n'ont pas voulu souscrire au délai qui leur était demandé, disant que les négociations n'étaient pas rompues, et que, quand on recevrait quelque réponse du Roi, si l'on voulait leur en donner avis, ils les reprendraient, au cas que la situation où les affaires seraient alors les y engageât.

— Dans des conversations particulières avec les commissaires du gouvernement, ils donnèrent à entendre à ceux-ci qu'ils se remettraient entre des mains plus puissantes, et, chaque jour, les membres du conseil et les autres du pays veulent effrayer Requesens de l'idée qu'ils livreront la Hollande et la Zélande au roi de France, ou à son frère, ou à la reine d'Angleterre. Requesens verrait avec peine qu'il en advint ainsi; mais il croit qu'elles ne pourraient être en de pires mains que celles où elles sont. — « Aujourd'hui — poursuit-il — j'ai » réuni ceux du conseil d'État, conjointement avec les quatre commissaires et » avec Champagny, pour délibérer sur le parti à prendre dans ces conjonc- » tures. Ils ne veulent pas croire que je n'aye point d'ordres de V. M.; ils me » mettent, à chaque instant, devant les yeux la perte de tout, et quand je les » invite à me donner, dans un écrit signé de leurs noms, leur avis sur ce que » je puis faire, ils s'en excusent. Je suis à la fin convenu avec eux que j'enver- » rais, avec les dépêches en français, la délibération de la junta du mois passé, » que je fis parvenir à V. M. avec les dépêches en espagnol. J'ai proposé que » Rassenghien et Champagny allassent rendre compte de tout à V. M. : ceux- » ci s'y sont refusés, spécialement Champagny; et presque tous les ministres » du pays ont trouvé cette mission inutile, au moins jusqu'après l'assemblée » des états généraux, . . . Un des motifs du refus de Champagny et de Rassen- » ghien est l'opinion où ils sont qu'à Madrid ils ne pourront parler librement » touchant la tolérance en matière de religion, la sortie des Espagnols, l'assem- » blée des états généraux pour régler l'ordre politique du pays : toutes choses » qui leur paraissent nécessaires, et sans lesquelles ils disent qu'on ne pourra » reprendre les négociations avec les rebelles (1). » — Il demande la résolution du Roi sur la convocation des états généraux, qu'il aura bien de la peine à refuser, quoiqu'il en attende peu de fruit. — Tous ceux du conseil per-

(1) *Una de las cosas que les haze rehusar la jornada, es parescerles que no podrán hablar ay con libertad en lo de la tolerancia, en las cosas de la religion, y en la salida de los Españoles, y junta de los estados para decidir todo lo político de ellos, que son las cosas que les parescen justificadas, y sin las quales dizen que no se puede entrar otra vez en plática con los rebeldes....*

sistent à soutenir qu'il faut contenter les états de Brabant, de Flandre et de Lille, ainsi que des autres provinces fidèles : il ne voit pas, quant à lui, comment cela est possible, tant leurs prétentions sont exorbitantes et mal fondées. — Il se plaint d'être si longtemps sans réponse sur les matières les plus urgentes. — Il fait tout ce qu'il peut pour châtier les hérétiques avec la dernière rigueur, mais il est mal secondé des ministres; néanmoins on en a, les jours passés, brûlé un assez bon nombre. Anvers en est si rempli, que, selon le témoignage de l'évêque, ainsi que d'autres personnes ecclésiastiques, et même de quelques séculiers bien pensants, il n'y a pas le tiers des habitants qui soient catholiques, et encore par là entendent-ils les naturels (1), sans la grande multitude d'Allemands, d'Osterlins, d'Anglais et d'Écossais qu'il y a dans cette ville, qu'on sait être hérétiques, et auxquels les anciens placards permettent d'y habiter, pourvu qu'ils n'exercent pas leur religion, et ne fassent point d'acte extérieur qui donne du scandale.— Dernièrement, quelques personnes catholiques firent faire des instances au grand commandeur, pour qu'il nommât des commissaires devant lesquels elles désiraient s'enrôler et faire profession de leur foi, en jurant de vivre et mourir dans la religion catholique romaine, et d'exposer pour elle et pour le Roi leurs personnes et leurs biens à l'encontre du prince d'Orange et de ses adhérents. Après avoir conféré là-dessus avec Berlaymont, d'Assonleville et Roda, il nomma, pour recevoir ce serment de ceux qui le voudraient spontanément faire, une commission composée du doyen et d'un chanoine de la cathédrale, de don Alonso de Vargas, d'un gentilhomme principal ayant été margrave d'Anvers, et d'un ex-bourgmestre, actuellement échevin : les trois premiers lui avaient été désignés par les auteurs mêmes de la proposition. Les deux autres firent des difficultés, sur ce que la chose n'avait pas été convenue avec le magistrat; mais, comme la commission était donnée à tous les cinq, ou à deux d'entre eux, les deux ecclésiastiques et don Alonso de Vargas passèrent outre. Ils avaient déjà sur leur liste plus de sept cents maisons, et ils comptaient sur beaucoup d'autres, quand le magistrat accourut au grand commandeur, faisant de grandes plaintes de cette mesure, disant que tout le peuple en était altéré;

(1) *Todavía se han quemado estos días passados hartos hereges. Pero este lugar es tan lleno dellos que me certifican el obispo y otras personas eclesiásticas, y algunas buenas de las seglares, que no hay la tercia parte de cathólicos, y esto entienden de los naturales....*

le gouverneur fut celui qui la blâma le plus amèrement, et qui exagéra le plus le mécontentement de la population. On alla jusqu'à faire courir le bruit que les Espagnols voulaient réunir les catholiques connus aux gens de guerre, pour tuer une nuit tous ceux qui étaient suspects en matière de religion, à l'imitation de ce qui se fit à Paris, il y a trois ans (1). Malgré tout cela, le grand commandeur n'a pas voulu révoquer la commission qu'il avait donnée, mais seulement en suspendre les effets, jusqu'à ce qu'on ait examiné les moyens proposés par le gouverneur et le magistrat pour la sûreté de la ville.—Requesens cite le fait suivant, pour montrer jusqu'à quel point cette affaire avait agité les esprits à Anvers. Il était allé à Bruxelles, il y avait de cela quinze jours, pour certaines affaires qu'il y devait traiter : aussitôt après son départ, on répandit le bruit dans le public que, la nuit suivante, on devait, par son ordre, exécuter le massacre : les uns disaient qu'il avait quitté la ville pour ne pas assister à cette exécution ; les autres, qu'il y était revenu secrètement. Cette rumeur trouva une telle créance, que, la même nuit, plus de cinq mille personnes en sortirent de peur. La population se rassura néanmoins, par une proclamation du magistrat, où il déclara que le bruit qu'on avait répandu était une invention de mauvaises gens, et elle se tranquillisa encore plus par le retour du grand commandeur.—Requesens conclut de ce qui est arrivé que le nombre des hérétiques doit être considérable à Anvers : car, dit-il, ceux qui ne le sont pas n'avaient nullement à s'émouvoir du bruit qui avait couru. Tous les ordres qu'il a donnés aux ministres de justice, pour la recherche et la punition des auteurs de ce bruit, n'ont d'ailleurs servi de rien.

P. S. Les commissaires envoyés à Breda ont excédé leurs instructions dans le dernier écrit qu'ils ont remis aux rebelles, ayant pris pour fondement du délai qu'ils demandaient, afin de consulter le Roi, que lesdits rebelles avaient proposé des choses nouvelles sur le fait de la religion, tandis qu'ils ne devaient aucunement toucher ce point, mais répondre, en termes généraux, qu'il était nécessaire de consulter S. M. Ils ont encore été plus loin qu'ils n'y avaient été autorisés, en leur proposant quelques-unes des sûretés qui pourraient leur être données (2).

Liasse 564.

(1) *Anduvo voz que queríamos juntar los católicos conocidos con la gente de guerra, para degollar una noche todos los sospechosos en la religion, imitando lo que tres años ha se hizo en Paris....*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCVIII.

1494. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 23 juillet 1575.* Le duc d'Arshot continue à parler mal de toutes choses avec tant de passion, qu'il ne servirait de rien de s'emparer de sa personne, ni de le caresser, ni de faire tout ce qu'il désire, ni de le presser. Le grand commandeur a employé avec lui tous les moyens, et il n'en a tiré aucun fruit (1). — Le duc vient quelquefois à Anvers; mais le plus souvent il reste

(1) Malgré ces plaintes continuelles de Requesens contre le duc d'Arshot, leurs relations et leur correspondance conservaient un caractère marqué de courtoisie, comme le prouvent les deux lettres suivantes :

« Monsieur, je ne puis, pour mon devoir, omettre d'avertir Vostre Excellence comme une personne de confidence et à moy bien cogneuë est venue vers moy, y at deux ou trois jours, me déclarant qu'il n'y avoit huyt jours qu'il estoit party de Paris, et que son seigneur principal, lequel a grand crédit en la court de France, me mandoit par luy, pour chose certaine (ne l'ayant escript, craindant que les lettres s'eussent peu desmanuer en chemin), que la paix est faicte en France; me pryant, pour l'affection qu'il porte au service du Roy, nostre maistre, que le volsisse remoustrer à Vostre Excellence, afin qu'icelle advise de brief les moyens de conclure une paix par deçà: car il se perçoit assez y avoir en France sy grand nombre d'altérez, et quy ne se scauront contenir sans esmouvoir quelque nouveau trouble, dont ce pays est par eulx journellement menassé, qu'il crainct fort qu'ilz viendront descharger leur furie sur ledict pays. De quoy ay bien voulu advertir Vostre Excellence, laquelle je supplie considérer le bon vouloir quy meult ledict seigneur à se monstrier tant affectionné au service du Roy. Et esperant qu'icelle y donnera sy bon ordre que les mysères que l'on craint ne succéderont, remettray le tout à sa très-pourveue discrétion. Et avec ces deux motz fineray, monsieur, par mes bien affectueuses recommandations à vostre bonne grâce, pryant le Créateur donner à Vostre Excellence, en tout heur, santé et longue vie. De Heverlé, ce xxviii^e de juillet 1575.

» De Vostre Excellence bien affectionné à luy servir,

» PHLES DE CROY. »

« Monsieur le duc, le conte de Berlaymont m'a apporté vostre lettre, et me dict aussy de bouche l'avertence y conténde que vous auroit esté faicte de France, laquelle veulx croire estre ainsy, et vous en remercie d'affection. Et quant à ce que le personnaige admoneste de faire la paix par deçà, il n'est besoing que je m'extende à vous faire long propos là-dessus, puis sçavez, autant que moy, ce que j'ay fait à cest effect, et que n'eusse seu ou scauroye faire d'avantaige sans expresse ordonnance de Sa Majesté, à laquelle appartient d'y ordonner son bon vouloir. Et, si les François vleugnent nous courrir sus, j'espère que, avec l'ayde de Dieu, de vous et de tant de bons et loyaux seigneurs, gentilz hommes, vassaullx et subjectz que Sa Majesté a par deçà, leur sera faict teste de sorte qu'ilz n'exécuteront, avec la facilité qu'ilz pourront estimer, leurs desseingz. Et, ne servant cesté pour aultre, je me recommanderay à vous, et prieray le Créateur qu'il vous ait, monsieur le duc, en sa sainte garde. D'Anvers, le premier jour d'aoust 1575. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

chez lui, ou va de côté et d'autre. Il est maintenant à Liège, d'où il a écrit au commandeur qu'il avait des affaires à régler dans cette ville : Requesens croit qu'il s'y est rendu pour parler mal des Espagnols. Il va jusqu'à prétendre que ses terres soient exemptes des contributions qui se lèvent pour l'entretien des troupes (1).

Liasse 564.

1495. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 29 juillet 1575.* Il le remercie du zèle qu'il déploie et des peines qu'il se donne. Il espère que Dieu lui conservera la santé. — Depuis quelque temps, on a traité de moyens qui doivent produire, selon qu'on l'espère, de plus grands effets pour la pacification des Pays-Bas, que ceux qui ont été employés jusqu'ici; on est occupé à faire les dépêches qui résultent des résolutions prises. — Il lui expédie ce courrier, afin de lui envoyer des lettres de change pour un million d'écus. C'est avec la plus grande peine qu'on a réuni cette somme. — Il se réjouit de la prise de Buren et des îles de Klundert et de

(1) La lettre qui suit, du duc d'Archoot au grand commandeur, explique la prétention dont il est parlé ici :

« Monsieur, je pensois, lorsque Vostre Excellence m'incitoit d'acheter la terre de Bèvres, qu'icelle la vouloit tenir exempte de tout ce dont mes aultres terres avoient esté réservées; toutesfois, j'ay entendu par ceulx de ladicte terre qu'ilz sont tauxés à neuf mil florins de contributions. Je supplie Vostre Excellence commander qu'elle en soit exempte, et en exempter pareillement toutes mes aultres terres, lesquelles n'ont jamais esté ainsy chargées du temps de l'Empereur, ny, du depuis, du temps de nostre Roy, que tourneroit grandement à la diminution d'icelles et à mon grand dommage : ce que me semble n'avoir mérité mes services passez, présens et ausquelz je désire continuer toute ma vie. Il plaira à Vostre Excellence m'en mander son intention par un mot de lettre : espérant que, après avoir entendu les raisons cy-dessus alléguées, icelle y donnera tel ordre que j'en puisse recevoir contentement. Au surplus, je parte demain (Dieu aydant) vers Liège, pour y achever un affaire que j'ay avec monsieur de Prumes, à cause de quelques terres quy sont entre luy et moy en différent. auquel monseigneur de Liège m'a tousjours assisté, et espère qu'il m'aydera à y mettre la fin. Sy je y puis servir Vostre Excellence en quelque chose, il luy plaira me le mander. Je ne pense y targer davantage de huit jours, au boult desquelz retourneray en ma maison. A tant, monsieur, pryeray le Créateur donner à Vostre Excellence en santé longue et heureuse vie, me recommandant bien affectueusement à sa bonne grâce. De Heverlé, ce vii^e de juillet 1575.

» De Vostre Excellence bien affectionné à lui servir,
» PHILES DE CROY. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

Fynaart; il a écrit à M. de Hierges et à Mondragon, pour leur exprimer sa satisfaction.— Il lui est impossible d'envoyer aux Pays-Bas une flotte telle que le commandeur la désire; mais il a fait rassembler à Santander quelques navires qui transporteront dans ces provinces un certain nombre de gens de guerre.— Il ne convient pas en ce moment de demander un subside au clergé.— Il ne faut pas non plus vendre l'or, l'argent et les bijoux qui depuis si longtemps sont gardés à Bruxelles, et le Roi aurait même désiré qu'on ne les engageât point: ce qui a été engagé devra être dégagé dans le terme d'un an, au plus tard (1).

Liasse 563.

1496. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 30 juillet 1575.* Il n'approuve pas qu'il soit proposé au comte de Mansfelt de troquer, pour le gouvernement du comté de Flandre, celui de Luxembourg, avec l'offre de l'appeler au conseil d'État: en général, il ne veut pas que les gouverneurs s'absentent de leurs provinces. Mais, si Chiappin Vitelli quittait les Pays-Bas, en ce cas, personne ne conviendrait mieux que Mansfelt pour la charge de mestre de camp général, et il pourrait être fait conseiller d'État, surtout s'il renonçait à son gouvernement.

Liasse 563.

1497. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 30 juillet 1575.* Il l'autorise à commettre, par provision, au gouvernement de Philippeville, le baron de Florines (2).

Liasse 563.

(1) Voy. p. 285.

(2) Requesens n'avait pas attendu cette autorisation du Roi. Nous avons une lettre de lui au président Viglius, ainsi conçue:

« Monsieur de Sainct-Bavon, comme, à cause de la promotion de messire Gaspar de Robles, Sr de Billy, au gouvernement général de Frise, Groeningen, Omlandes et Drenthe, icelluy s'est pièça déporté de l'estat qu'il tenoit de gouverneur et capitaine de Philippeville, et que, pour le danger du temps qui court, trouvons entièrement requis commectre quelque personnaige pour avoir le soing de ladicte place, par provision et jusqu'à ce que S. M. y ait aultrement ordonné, nous avons à cé choisy et commis Charles de Glimes, baron de Florines, aux gaiges et traictement à raison de xii^e livres de xl gros, monnaie de Flandres, la livre, par an, comme a eu ledict Sr de Billy. Sur quoy lui scellerez